

SEANCE DU 4 MAI 2015

Le quatre mai deux mil quinze, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de convocation : 27 Avril 2015.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Claude PIRIOU, Ollivier GUERVILLY, Laure ROPERS, Patrick HERVE, Joël PIRIOU, Marie-Annick HAMON, Soizig OLLIVIER PAGE.

Etaient absents : Yves GUILLAUME qui a donné procuration à Yannick BOUGET, Stéphane BASSET qui a donné procuration à Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS.

Secrétaire de séance : Gérard LE CABEC

N° 01.05.2015 : TRAVAUX DE RESTAURATION A L' EGLISE

Le maire rappelle à l'assemblée les soucis liés aux désordres constatés à l'église depuis plusieurs mois et surtout la chute, récemment, d'une corniche dans le transept, ce qui a entraîné la fermeture de l'édifice pour des raisons de sécurité.

Dans l'urgence, un dossier de demande de subvention DETR a été déposé auprès des services de la Sous-Préfecture.

Mr LE MOEN, architecte, chargé de la mission de diagnostic fait un rappel historique et un état des lieux de l'édifice. Il détaille ensuite les priorités à réaliser sur l'église et le coût de chaque poste de travaux : mise en place d'échafaudages, étanchéité des maçonneries et des plâtres qui sont gorgées d'eau, restauration et ventilation de certains vitraux, rénovation et mise aux normes de l'installation électrique, nettoyage et traitement des combles et fermeture de l'accès aux volatiles et installation des tabatières.

Le montant estimé des travaux s'élève à la somme de 338 730 € hors taxes auquel viendront s'ajouter les honoraires d'architectes.

Le maire expose en détail le plan de financement possible pour la réalisation de ces travaux.

DETR – 30 % : 101 619 € Conseil Régional – 10 à 20 % : 67 746 € maxi

Réserve parlementaire : 5 000 €

Une souscription publique pourrait être organisée par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Si les fonds récoltés atteignent au minimum 1% du montant des travaux, le Conseil Régional verse une subvention plafonnée à 15 000 €.

Un emprunt pourrait être souscrit auprès de la C.D.C. à un taux de 2 % sur une durée possible de 30 à 40 ans.

Le Maire propose un tour de table demandant à chacun son avis sur le devenir de l'église et l'engagement des travaux de restauration. Après discussion, le maire propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par

- 9 voix pour
- 2 voix contre
- 1 abstention

- décide d'engager les travaux de restauration de l'église
- de lancer une consultation d'architecte pour assurer le projet de restauration de l'église.

Yann COAT précise qu'il est aujourd'hui contre le projet. Il aurait souhaité qu'un référendum soit organisé.

Soizig OLLIVIER-PAGE s'absente momentanément

N° 02.05.2015 : PAVE & PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG

Le maire rappelle à l'assemblée la présentation par les services de l'ADAC 22 des différents projets de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics au Centre Bourg.

Plusieurs solutions avaient été évoquées à savoir

- Mise en accessibilité cheminement piétons, rénovation des espaces existants et augmentation du parc de stationnement
- Mise en accessibilité cheminement piétons, réaménagement complet des places et abords de l'école et augmentation des places de parking

Le montant des travaux estimé en fonction des différentes options se situe entre 165 000 € et 285 000 €.

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer les places et espaces du Centre Bourg

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de la mise en accessibilité de la voirie et d'un projet de réaménagement des espaces du Centre Bourg
- Décide de lancer une consultation afin de retenir un cabinet d'études chargé de prévoir l'aménagement du centre bourg

Immeuble Consorts EVEN

Dans le cadre de l'aménagement du bourg et sachant que la maison et jardin des consorts EVEN étaient à vendre, les services de l'ADAC précisent que 8 à 10 places de stationnement seraient réalisables dans la parcelle.

Le maire s'est donc rapproché de l'étude de Maître BIGNON pour avoir une estimation du bien. Compte tenu du marché local et de l'état du bien, la valeur vénale est estimée entre 57 872 € et 60 789 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- dit que cette propriété présente un intérêt pour la collectivité, notamment en matière de stationnement en cœur de bourg

- au vu des éléments fournis par Maître BIGNON, mandate le Maire pour faire une proposition d'achat à 60 000 €

N° 03.05.2015 : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DANS LE CADRE DU BAROMETRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre du baromètre du développement durable, il y a lieu de mettre en place une commission communale.

A cet effet, le maire propose de désigner des membres élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- désigne Mrs Yannick BOUGET, Yann COAT, Gérard LE CABEC, Patrick HERVE, Olivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS comme membres de la commission dans le cadre du baromètre du développement durable.

Une décision sera prise plus tard, pour fixer le nombre d'intervenants extérieurs.

Joël PIRIOU fait part de la demande de Julien LANNOU et Guirec SCOLAN d'intégrer cette commission.

Le maire précise à l'assemblée que les membres non élus n'auront pas voix délibérative en cas de vote.

N° 04.05.2015 : TRAVAUX MAIRIE ET CANTINE SCOLAIRE

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de faire des travaux de peinture à la mairie dans le bureau du maire.

Il indique également que dans le local plonge de la cantine scolaire, les peintures des murs sont écaillées à certains endroits et à la demande des services de la DSV propose de refaire la peinture.

Il présente différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de confier les travaux de peinture du bureau du maire et du local plonge de la cantine scolaire à l'entreprise LAUNAY Ludovic de Runan pour un montant hors taxes de 1 872.50 €.

Vestiaires terrain des sports :

Le maire présente un devis de Charles Lozach d'un montant de 1 028.10 € pour le remplacement de la porte buvette. Ollivier GUERVILLY pense qu'elle risque encore d'être vandalisée et propose de demander un devis pour une porte métallique. Yann COAT se charge de contacter l'entreprise LE BARS de Goudelin.

N° 05.05.2015 : VENTE DE BOIS

Lors du conseil municipal en date du 16 mars 2015, il avait été décidé de céder le bois sur pied au lieu-dit « chemin de Kernizan » à Mr GRATIET pour un montant de 60 €. Pour des raisons de santé, il ne donne pas suite à sa proposition.

Monsieur LE LUYER Alain de Pommerit Le Vicomte accepte de couper et récupérer le bois pour le même montant de 60 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de céder le bois au lieu-dit chemin de Kernizan pour 60 € à Mr LE LUYER Alain de Pommerit le Vicomte

N° 06.05.2015 : ABATTAGE DE BOIS

Le maire indique à l'assemblée que dans le lotissement de l'Argoat, le lot n° 11 qui se situe au fond à gauche est bordé de sapins ce qui rétrécit la parcelle.

Le maire fait également part de la demande des riverains concernant les arbres surplombant la côte de Malabry qui risquent de tomber.

Le maire présente un devis de la SARL PLANTE de SAINT-GILLES-LES-BOIS pour l'abattage des sapins au lotissement de l'Argoat d'un montant de 500 € Hors Taxes et l'abattage de 3 chênes à Malabry et la coupe des branches qui surplombent la route pour un montant de 700 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de confier les travaux d'abattage de bois à la SARL PLANTE de Saint-Gilles-les-bois pour un montant total Hors Taxes de 1 200 €.

AFFAIRES DIVERSES

La commission des routes se réunira le lundi 18 mai afin de préparer le programme de voirie 2015.

Le maire indique à l'assemblée que Thierry Philippe est en arrêt de maladie jusqu'au 7 mai. Soizig OLLIVIER-PAGE propose d'avoir recours à un remplaçant si l'arrêt devait se prolonger.

TAP : une réunion de bilan est prévue à Pontrieux Communauté avec les maires.

Le maire informe l'assemblée que plusieurs cambriolages ont été constatés sur la commune notamment dans des maisons non occupées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Le Maire